

Pessac, le 27 mai 2021

Madame, Monsieur,

Suite à votre confirmation d'inscription à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du CHU de Bordeaux, vous trouverez ci-dessous la liste des dossiers à constituer :

- "DOSSIER ADMINISTRATIF IFSI"**
- "DOSSIER MEDICAL" SOUS PLI CONFIDENTIEL**

Les documents relatifs à ces dossiers sont à télécharger sur le site [www.chu-bordeaux.fr](http://www.chu-bordeaux.fr) / Rubrique « Etudiants et Formation » / « Institut de formation en soins infirmiers » / « RENTREE 2021 »

Vous devez retourner les dossiers **complets** à l'adresse ci-dessous :

**SECRETARIAT IFSI CHU de BORDEAUX**

**Site Xavier Arnozan – IMS SUD**

**Avenue du Haut-Lévêque**

**33604 PESSAC CEDEX**

**Important :**

- Les candidats ayant accepté une proposition d'admission entre le 27/05/2021 et le 16/07/2021 ont jusqu'au **23/07/2021** (cachet de la poste faisant foi) pour adresser l'ensemble des dossiers au secrétariat de l'IFSI.
- Les candidats ayant accepté une proposition d'admission entre le 17/07/2021 et le 23/08/2021 ont jusqu'au **27/08/2021** (cachet de la poste faisant foi) pour adresser l'ensemble des dossiers au secrétariat de l'IFSI.
- Les candidats ayant accepté une proposition d'admission à partir du 24/08/2021 devront adresser l'ensemble des dossiers au secrétariat de l'IFSI **dans les plus brefs délais et au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2021** (jour de la rentrée).

Dans l'attente de vous recevoir,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Dominique BARFUSS  
Directeur par intérim IFSI/IFAS

**IFSI CHU DE BORDEAUX**  
Site Xavier Arnozan  
Avenue du Haut-Lévêque  
33604 PESSAC CEDEX  
05 57 62 30 70

## RECAPITULATIF DES PIÈCES À FOURNIR

**Indiquer sur chaque enveloppe vos nom et prénom et le thème de l'enveloppe.**

Enveloppe "Dossier administratif"	Enveloppe "Dossier médical"
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Un chèque (libellé à l'ordre du Trésor Public) d'un montant de 175 € correspondant aux droits d'inscription universitaires</b></li> <li>2. <b>Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité</b></li> <li>3. <b>Extrait du casier judiciaire n° 3 à demander par mail : <a href="mailto:cjn.justice.gouv.fr">cjn.justice.gouv.fr</a> ou par courrier Casier Judiciaire National - 44317 NANTES CEDEX 3</b></li> <li>4. <b>Photocopie de votre titre d'admission (baccalauréat)</b></li> </ol> <p style="text-align: center;"><b>OU</b></p> <p>Photocopie du relevé de notes pour les candidats bacheliers diplômés de la session juin 2021.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>5. <b>Attestation d'admission à télécharger sur le site <a href="http://Parcoursup.fr">Parcoursup</a></b></li> <li>6. <b>Un certificat médical établi par un médecin agréé attestant que le candidat présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmier(ère). Ce certificat est obligatoire et ne peut être délivré par votre médecin traitant que s'il figure sur la liste des médecins agréés. La liste des médecins agréés est disponible sur le site internet de l'ARS de votre région. Une copie de ce certificat devra être jointe dans le dossier médical.</b></li> <li>7. <b>Fiche de renseignements dûment remplie</b></li> <li>8. <b>Fiche financement de la formation dûment remplie</b></li> <li>9. <b>Autorisation d'utilisation de la photographie</b></li> <li>10. <b>Fiche de renseignements DRH (avec les pièces à fournir)</b></li> <li>11. <b>Attestation de responsabilité civile couvrant les risques professionnels en stage hospitalier et extra-hospitalier</b></li> <li>12. <b>Dossier de demande de dispense d'UE universitaires (facultatif). Si vous êtes concerné(e), demande à remettre impérativement au plus tard le jour de la rentrée.</b></li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>Préciser sur l'enveloppe NOM Prénom - Dossier médical et la mention "Pli confidentiel".</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Fiche médicale de vaccination ARS ci-jointe à valider par un médecin. Le protocole de vaccination contre l'hépatite B est rappelé au verso de cette fiche. Attention : les vaccinations doivent être à jour ou en cours au 01/09/2021 pour être autorisés à aller en stage. Une contre indication à la vaccination contre l'hépatite B correspond de fait à une inaptitude à la profession d'infirmier.</b></li> </ol> <p style="text-align: center;"><b>Conserver impérativement une copie de la fiche ARS.</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. <b>Un certificat médical établi par un médecin agréé attestant que le candidat présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmier(ère). Ce certificat est obligatoire et ne peut être délivré par votre médecin traitant que s'il figure sur la liste des médecins agréés. La liste des médecins agréés est disponible sur le site internet de l'ARS de votre région. Pour la région Nouvelle-Aquitaine, veuillez utiliser ce lien <a href="https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/medecins-agrees-11">https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/medecins-agrees-11</a></b></li> </ol> <p style="text-align: center;"><b>Ces documents peuvent vous être demandés lors des stages, pensez à en conserver une copie</b></p>
Inscription universitaire	
<p><b>L'inscription universitaire des étudiants en soins infirmiers en chaque année est entièrement gratuite. Cette inscription se fait en ligne selon la procédure qui vous sera transmise par l'IFSI. Les dates d'ouverture du serveur vous seront indiquées dans les premières semaines de la rentrée. Vous devez connaître votre n° INE (Identifiant National Etudiant) ou BEA (Base Elèves Académique). Ce numéro doit être communiqué obligatoirement sur la fiche de renseignements IFSI et vous permettra de vous inscrire à l'Université de Bordeaux.</b></p> <p style="text-align: center;">Le numéro INE ou BEA est généralement indiqué sur l'ensemble de vos bulletins scolaires, votre certificat de scolarité, mais également sur vos relevés de notes des épreuves du baccalauréat. Un étudiant ayant égaré son numéro d'identification national doit rapidement pour le récupérer, contacter le service de scolarité du premier établissement d'enseignement supérieur qu'il a fréquenté.</p>	

### FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année de rentrée : **2021**

Madame  Monsieur

Nom de famille (naissance) : .....

Nom d'usage : .....

Prénom(s) : .....

---

Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à : .....

Département : ..... Nationalité : .....

---

N° de sécurité sociale : .....

Adresse mail : ..... @ .....

Adresse durant la formation :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Personne à prévenir si nécessaire**

Nom (lien de parenté) et coordonnées téléphoniques.....

**Situation principale avant l'entrée en IFSI**

<input type="checkbox"/> Classe de terminale, série .....	<input type="checkbox"/> Emploi dans le secteur hospitalier
<input type="checkbox"/> PACES	<input type="checkbox"/> Emploi dans un autre secteur
<input type="checkbox"/> Préparation concours	<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi
<input type="checkbox"/> Etudes supérieures	<input type="checkbox"/> Autres (congé maternité, congé sabbatique ...)

**Inscription Universitaire**

**Avez-vous déjà été inscrit à l'Université de Bordeaux depuis 2002** (Bordeaux 1, Bordeaux 2, Bordeaux 4, IUT, ESPE) ?  Oui  Non

Si oui, dans quelle Université (Bordeaux 1, Bordeaux 2, Bordeaux 4) ? .....

Année de votre 1<sup>ère</sup> inscription : .....

**A renseigner impérativement :** Votre n° étudiant : .....



**Titre d'Admission**

<input type="checkbox"/> Baccalauréat	Série : ..... Année : ..... Dépt d'obtention : .....
<input type="checkbox"/> DEAS/DEAP	Année : ..... Dépt d'obtention : .....
<input type="checkbox"/> Autre	Intitulé : ..... Spécialité : ..... Année : ..... Dépt d'obtention : .....



n° INE ou BEA 11 chiffres .....  
 (figurant sur le relevé de notes du baccalauréat, bulletins de notes, certificat de scolarité délivré par l'université lors de votre première inscription)

### FINANCEMENT DE LA FORMATION SITUATION A LA RENTREE

Merci de renseigner tous les champs sans exception.

Année de rentrée : **2021**

Madame  Monsieur

Nom de famille (naissance) : .....

Nom d'usage : .....

Prénom(s) : .....

#### Bourses sanitaires et sociales du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine



	Oui	Non
Faites-vous une demande de bourse d'études auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous bénéficié l'an passé des bourses du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### Emploi

	Oui	Non
Etes-vous salarié(e), d'un établissement public ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, lequel ? .....		
Si vous êtes Agent CHU Bordeaux, établissement d'origine : .....		
Votre Code Agent : .....		
Si oui : ▪ bénéficiez-vous de la promotion professionnelle hospitalière (PPH) ?		
▪ bénéficiez-vous d'une prise en charge par un OPCA (FONGECIF, ANFH ...)		
Etes-vous salarié(e), d'un établissement privé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, lequel ? .....		
Si oui : ▪ bénéficiez-vous de la promotion professionnelle hospitalière (PPH) ?		
▪ bénéficiez-vous d'une prise en charge par un OPCA (FONGECIF, ANFH ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inscrit à Pôle Emploi (avec ou sans indemnisation)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, indiquez votre <u>identifiant Pôle Emploi (obligatoire)</u> et votre <u>région d'inscription (obligatoire)</u> :		
Identifiant Pôle Emploi : ..... Région d'inscription : .....		
Etes-vous demandeur d'emploi depuis plus d'un an	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous demandeur d'emploi depuis moins d'un an	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si non, votre demande est-elle en cours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



### AUTORISATION D'UTILISATION DE LA PHOTOGRAPHIE

Lors de votre inscription administrative, votre photo sera stockée dans un logiciel de gestion de la scolarité.

Elle pourra être également utilisée afin de constituer un trombinoscope à l'usage exclusif des équipes pédagogiques et administratives.

Votre photographie sera conservée durant toute votre scolarité au sein de l'IFSI du CHU de Bordeaux et ne sera en aucun cas communiquée à des tiers, vendue, ou encore utilisée pour un autre usage.

Je soussigné(e), NOM : ..... Prénom : .....

Autorise l'IFSI du CHU de BORDEAUX à utiliser ma photo pour un trombinoscope à un usage pédagogique

N'autorise pas l'IFSI du CHU de BORDEAUX à utiliser ma photo pour un trombinoscope à un usage pédagogique

Fait à ..... le .....

Signature

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un message électronique à **ifsi@chu-bordeaux.fr**

**PROMOTION 2021-2024**

**CODE AGENT:**

Nom de naissance : ..... Nom d'usage: .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Nom et adresse de la banque : .....

.....

.....

Code banque : ..... .....

Code guichet : ..... .....

Code guichet : N° de compte : ..... .....

N° de Sécurité Sociale de l'étudiant : ..... Clé .....

**PIÈCES À JOINDRE**

- Pièce d'identité (carte identité, passeport)
- R.I.B. à votre nom

**Et** en fonction de la situation :

**Étudiants avec permis**

- photocopie permis de conduire (même si vous ne possédez pas de véhicule)
- photocopie carte grise du véhicule utilisé (noter le lien de parenté du titulaire s'il ne s'agit pas de votre propre véhicule)

**Étudiants sans permis**

- photocopie attestation d'assurance du véhicule à moteur utilisé (moto, scooter)
- permis en cours (photocopie dès l'obtention)   
**cocher selon le cas**

**Étudiants utilisant les transports en commun**

- photocopie d'un échéancier avec mention du tarif de l'abonnement appliqué ou justificatif de paiement d'un abonnement mensuel ou annuel (document à fournir à la rentrée scolaire)

### DEMANDE DE DISPENSE D'UNITE(S) D'ENSEIGNEMENT

Concerne les étudiants PACES et PASS ayant validé leur année de formation, les infirmiers ayant obtenu leur diplôme à l'étranger, les aides-soignants, les auxiliaires de puériculture, les titulaires de certaines licences ou master (en lien avec le programme de formation infirmière – ex : licence d'anglais, de psychologie,...)

**A RETOURNER PAR COURRIER AU SECRÉTARIAT DE L'IFSI  
AU PLUS TARD LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2021**

NOM : .....

PRENOM : .....

DEMANDE DE DISPENSE D'UNITE(S) D'ENSEIGNEMENT SUIVANTE(S) :

.....  
.....  
.....

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier, les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

#### PIÈCES A FOURNIR :

Tous les justificatifs permettant d'apprécier votre demande :

- La copie d'une pièce d'identité
- La ou les copie(s) du ou des diplôme(s) détenu(s)
- Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers

### POUR LES DIPLOMES ETRANGERS

**A RETOURNER COMPLET PAR COURRIER  
AU DEPARTEMENT DE SCOLARITE DE L'IFSI  
AU PLUS TARD LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2021**

**NOM :** .....

**PRENOM :** .....

### PRE-REQUIS A L'ADMISSION

#### POUR LES CANDIDATS ETRANGERS

- Parler, écrire et comprendre le français, entretien obligatoire (RDV à prendre par mail à ifsi@chu-bordeaux.fr)
- Attestation de niveau de langue B2
- Copie des diplômes étrangers et traduction faite par un traducteur agréé auprès des tribunaux français et une attestation de comparabilité d'études de ce diplôme (ancienne attestation de niveau), délivrée par le centre ENIC-NARIC, attestant de l'équivalence au minimum de niveau IV
- Copie carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité

#### POUR LES INFIRMIERS ETRANGERS

- Référentiel de formation infirmière
- Entretien obligatoire (RDV à prendre par mail à ifsi@chu-bordeaux.fr)
- Copie carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité



Institut des Métiers de la Santé du CHU de Bordeaux

## INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

# AMENAGEMENT DES ETUDES

Conformément à l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 23 janvier 2020 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier, l'article 4-1 indique que les étudiants peuvent solliciter un aménagement de leurs études.

Ces aménagements concernent :

- les activités complémentaires aux études
- les situations personnelles individuelles : femme enceinte, étudiants chargés de famille ou en situation de proche aidant, étudiants en situation de handicap, étudiants à besoins éducatifs particuliers, étudiants en situation de longue maladie.

Les situations individuelles sont présentées en section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants pour déterminer les possibilités d'aménagement des études. Ces aménagements font l'objet d'un contrat pédagogique annuel signé par l'étudiant et le directeur de l'institut.

**Les étudiants en situations personnelles individuelles :**

- **de handicap**
- **de longue maladie**
- **à besoins éducatifs particuliers,**

sont invités à prendre contact avec le référent handicap de l'institut :

[christine.pillien@chu-bordeaux.fr](mailto:christine.pillien@chu-bordeaux.fr)  
05.57.62.30.62

D'autre part, les pièces suivantes sont à fournir sous enveloppe cachetée :

- Documents concernant les aménagements antérieurs :

Lycée et collège :

Projet personnalisé de scolarisation (PPS) et Gevasco  
Plan d'accompagnement personnalisé (PAP)  
Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Université :

Plan d'Accompagnement de l'Étudiant en situation de Handicap en université ou en école d'enseignement supérieur (PAEH)

Fiche de liaison handicap PARCOURSUP

[https://www.parcoursup.fr/pdf/Formulaire Fiche liaison handicap Parcoursup.pdf](https://www.parcoursup.fr/pdf/Formulaire_Fiche_liaison_handicap_Parcoursup.pdf)

- Bilans récents des préconisations du suivi des professionnels de santé (orthophoniste, ergothérapeute, psychologues....)



## Informations pratiques

Vous trouverez ci-après quelques informations vous permettant de mieux appréhender votre formation :

- Un récapitulatif de l'ensemble des inscriptions à effectuer
- Conditions d'indemnisation par Pôle Emploi ou par le Conseil Régional

Vous trouverez également ci-jointe, une plaquette d'information déclinant les modalités de constitution d'un dossier de demande de bourses.

A titre d'information, la nouvelle campagne démarrera le **jeudi 3 juin 2021 et se terminera le vendredi 22 octobre 2021 minuit.**

# Je rentre à l'IFSI, je dois m'inscrire dans l'ordre à ...

## L'IFSI

1. A l'issue des résultats, vous confirmez votre inscription en transmettant par courrier postal l'intégralité de votre dossier administratif et médical, dans un délai de 3 semaines à compter de la notification de votre admission.

2. Vous recevrez prochainement un courrier vous précisant les modalités de rentrée.

## AU CROUS

### 1. Pourquoi ?

Vous devez vous acquitter de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus. (tarif 2020/2021 : 92 euros) C'est une démarche obligatoire pour vous inscrire dans l'enseignement supérieur. Elle est préalable et indispensable à votre inscription universitaire.

### 2. Comment ?

Vous devez vous connecter sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

### 3. Quand ?

Los de la constitution de votre dossier de rentrée.

A l'issue de ce règlement, vous obtiendrez une attestation d'acquiescement de la CVEC qu'il vous faudra produire lors de votre inscription

## L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Inscription obligatoire annuelle et totalement gratuite

### 1. Pourquoi ?

Dans le cadre de dispositif LMD, le grade Licence est délivré à l'obtention du DE Infirmier  
Inscription aux évaluations des UE universitaires  
Accès à l'Espace Numérique de Travail, bibliothèques, ...

### 2. Comment ?

\* **Primo-entrants** = étudiants jamais inscrits à l'Université de Bordeaux (Bx1, Bx2, Bx4) depuis 2002.

L'université fournit à l'IFSI mon n° de candidature. Je relève mon n°INE ou BEA (Identifiant National Etudiant) sur mon relevé de notes du Baccalauréat. Je m'inscris en suivant la procédure « 1<sup>ère</sup> inscription »

\* **Etudiants déjà inscrits** à l'Université de Bordeaux (Bx1, Bx2, Bx4) depuis 2002.

Je reprends le n° étudiant qui m'a été attribué lors de ma 1<sup>ère</sup> inscription à l'Université de Bordeaux et mon n° INE ou BEA. Je m'inscris selon la procédure « Réinscription »

### 3. Quand ?

Pendant la période d'ouverture du serveur des inscriptions (mois d'octobre). L'IFSI précisera les dates aux étudiants. Inscription à renouveler à la rentrée de chaque année de formation.

# Indemnisation Pôle-Emploi ou Rémunération par la Région ou Bourse sanitaire et sociale pendant votre formation dans le secteur sanitaire et social

**Vous avez travaillé avant votre entrée en formation**

## Indemnisation POLE-EMPLOI

**Il est impératif de connaître vos droits aux allocations chômage avant de faire une demande d'aide auprès de la Région.**

Inscription obligatoire à Pôle-emploi ([www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)) avant votre entrée en formation si vous avez déjà travaillé (travail saisonnier, CDD, CDI ...)  
**Pour rappel** : **Possibilité d'ouverture de droits auprès de Pôle-emploi**, si vous avez travaillé 610h au cours des 28 mois qui précèdent la fin de votre dernier contrat de travail (la fin du contrat doit avoir lieu dans l'année qui précède votre inscription).

**Vous êtes indemnisé par Pôle-Emploi  
=> Aucune aide régionale**

**Vous n'êtes pas indemnisé par Pôle-Emploi**

## Rémunération en tant que stagiaire de la formation professionnelle RÉGION

### Quelles conditions ?

- \* vous êtes inscrit dans un institut de formation agréé.
- \* votre institut est situé sur le territoire de la Région.
- \* vous êtes inscrit à Pôle-emploi et vous êtes non indemnisé.
- \* **Pour les formations d'une durée inférieure ou égale à 1 an (aide soignant, ambulancier par exemple) : vous devez justifier d'une sortie de la filière initiale depuis plus d'1 an.**
- \* **Pour les formations d'une durée de plus d'1 an : vous devez justifier au minimum de 36 mois d'activités professionnelles à temps plein (4671h) avant votre entrée en formation.**

### Quel montant ?

Il s'agit d'une aide mensuelle dont le montant est calculé selon un barème fixé par décret.

### Comment ça marche ?

Si vous répondez aux critères, vous devez retirer le dossier de rémunération auprès de votre établissement. Il est à remettre complété à votre établissement de formation qui le transmettra pour instruction à la Région.

**Vous n'avez jamais travaillé avant votre entrée en formation**

## Bourse d'études sanitaires et sociales RÉGION

### Quelles conditions ?

- \* vous êtes inscrit dans un institut de formation agréé,
- \* votre institut est situé sur le territoire de la Région,
- \* vous n'êtes pas demandeur d'emploi indemnisé ou ne bénéficiez pas d'une rémunération Région.

### Quel montant ?

La Région aligne le montant des bourses du secteur sanitaire et social sur celui de l'enseignement supérieur.  
La bourse est attribuée sur critères sociaux.

### Comment ça marche ?

Si vous répondez aux critères, vous devez déposer votre dossier sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine :  
<https://mes-services.nouvelle-aquitaine.fr>

*Vous pouvez aussi y réaliser une simulation en ligne.*

**Vous ne bénéficiez ni de l'indemnisation Pôle-Emploi ni de la Rémunération Région**

# Quelle est votre situation ?



Vous allez vous inscrire dans une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur ?

Vous êtes **redevable** et devez payer la CVEC

Les étudiants redevables **doivent s'acquitter** de la CVEC



Vous êtes **boursier** du MESRI, du MiC ou du MAA, et avez une notification conditionnelle de bourse ?

Vous ne payez pas car vous êtes **directement exonéré**



Vous êtes **réfugié, bénéficiaire de la protection subsidiaire** ou êtes **demandeur d'asile** ?

Vous ne paierez pas si vous justifiez que vous êtes **exonéré** (délai d'obtention de l'attestation : 2 jours ouvrés)

Les étudiants assujettis **doivent s'acquitter** de la CVEC :

- » Soit par exonération, directe ou différée
- » Soit par paiement, par carte bancaire ou espèces



Vous allez suivre un **curse** dans un établissement du MESRI, du MiC ou du MAA et deviendrez **boursier** après votre inscription ?

Vous devrez payer puis **demandez un remboursement** si vous êtes exonéré



Vous allez suivre une **formation sanitaire et sociale postbac** et deviendrez **boursier** après votre inscription ?



Vous allez vous inscrire et pensez **bénéficier d'une aide spécifique annuelle du Crous** ?



Vous allez vous inscrire dans un **lycée** (BTS, DMA, formations comptables...)?

Vous n'avez aucune **démarche** à faire

Les étudiants non assujettis **ne doivent pas s'acquitter** de la CVEC

FORMATIONS SOCIALES, PARAMÉDICALES ET DE SANTÉ



DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE SUR :

[boursesanitairesociale.fr](http://boursesanitairesociale.fr)



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine



[nouvelle-aquitaine.fr](http://nouvelle-aquitaine.fr)

### DOSSIER MEDICAL

**A METTRE DANS UNE ENVELOPPE A4 INTITULEE « NOM PRENOM - DOSSIER MEDICAL »**

**A RETOURNER COMPLET (nom et prénom au dos de l'enveloppe)**

**PAR COURRIER AU DEPARTEMENT DE SCOLARITE**

**NOM :** .....

**PRENOM :** .....

#### PIÈCES A FOURNIR :

- Un certificat médical établi par un médecin agréé (liste délivrée par l'ARS de votre département ou sur internet) attestant que vous possédez les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession
- La fiche médicale à faire compléter par le médecin traitant
- Une copie du carnet de santé (relevé des vaccinations), attestation des sérologies (hépatite, Rougeole-Oreillons-Rubéole, varicelle)

**Toutes vos vaccinations doivent être à jour ou en cours au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2021.**

L'admission en stage (novembre 2021) est subordonnée à ces conditions vaccinales.

## - Inscription des étudiants en santé - Fiche médicale à valider par un médecin

Filière universitaire : ..... NOM : ..... NOM de naissance : .....  
 Médecine  
 Odontologie  
 Pharmacie  
 Sage-femme  
 ou Institut de formation : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .. / .. / ....  
 Année d'admission : ..... Tél. : ..... Email : .....  
 Département de naissance : ..... Code postal lieu de résidence : .....  
 Commune de naissance ou pays si né(e) à l'étranger : .....

Avant votre entrée en formation, vous devez apporter la preuve que vous êtes vacciné(e) contre différents risques infectieux. **Si vous n'êtes pas à jour des vaccinations obligatoires, vous ne serez pas autorisé(e) à aller en stage. Les tableaux suivants devront être complétés par votre médecin sauf si le carnet de vaccination électronique a été créé sur [www.mesvaccins.net](http://www.mesvaccins.net) et validé par un professionnel de santé. Cette fiche devra être communiquée, avec les résultats\*\*, en même temps que votre dossier d'inscription (article L3111.4 du Code de la Santé Publique).**

Si carnet de vaccination électronique créé et validé par un professionnel de santé : code de partage   
 Le médecin n'a rien de plus à compléter. Joindre uniquement les résultats demandés sous pli confidentiel.

### Diphtérie-Tétanos-Polio (dTP)\* / Diphtérie-Tétanos-Polio-Coqueluche (dTPca)

Rappel dTPca si un vaccin coquelucheux n'a pas été administré dans les 5 dernières années (respecter un délai de 1 mois après le dernier dTP). Lors des rappels à âge fixe (25, 45 et 65 ans), sera réalisé systématiquement un dTPca.

Dernier rappel dTP => Date : .. / .. / .... Nom : ..... Dernier rappel dTcaP => Date : .. / .. / .... Nom : .....

### Hépatite B\*

Joindre les résultats sérologiques quelle que soit la date\*\*

Rappel des conditions d'immunisation :

- 1) Ac anti-HBs > 100 UI/l (quels que soient l'historique vaccinal et l'ancienneté des résultats)
- 2) Ac anti-HBs ≥ 10 UI/l et Ac anti-HBc négatif (si schéma vaccinal complet)

Les différents schémas complets :

- soit classique (3 doses) : 2 doses à 1 mois d'intervalle, la 3<sup>ème</sup> au moins 5 mois après la 2<sup>ème</sup> dose
- soit à l'adolescence (de 11 à 15 ans) : 2 doses espacées de 6 mois
- soit accéléré (à titre exceptionnel) : 3 doses en 21 jours, rappel à 1 an } avec un vaccin contre l'hépatite B dosé à 20 µg
- Première dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....
- Deuxième dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....
- Troisième dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....
- Injections supplémentaires => Date : .. / .. / .... Nom : .....
- => Date : .. / .. / .... Nom : .....
- => Date : .. / .. / .... Nom : .....

### Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR)

Personnes nées avant 1980 :

- Antécédent de rougeole => Date : .. / .. / ....  
 Pas d'antécédent de rougeole ou doute => vaccination 1 dose recommandée sans contrôle sérologique préalable

Personnes nées depuis 1980 :

- => vaccination 2 doses recommandées quels que soient les ATCD

Schéma vaccinal :

- Première dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....  
 - Deuxième dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....

### Varicelle

- Antécédent de maladie  
 Pas d'antécédent ou doute

Si pas d'antécédent ou doute => Sérologie à faire  
**Joindre le résultat\*\***

Si sérologie négative => Vaccination recommandée

- Première dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....  
 - Deuxième dose => Date : .. / .. / .... Nom : .....

### Méningocoque C

Vaccination recommandée jusqu'à l'âge de 24 ans inclus => Date : .. / .. / .... Nom : .....

### Tuberculose (vaccination non obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019) recueillir uniquement des éléments ci-dessous

#### BCG

=> Date : .. / .. / ....

#### Test tuberculinique (IDR) quelle que soit la date de réalisation

(une valeur de référence post-vaccinale est indispensable)

- Taille de l'induration en mm :

Je, soussigné Dr \_\_\_\_\_ certifie que les renseignements inscrits ci-dessus sont exacts.

Fait le :

Signature et cachet du praticien :

\* Obligatoire

\*\* Nous vous rappelons que tous les éléments demandés doivent être joints sous pli confidentiel.